

Bordereau attestant l'exactitude des informations - TARASCON - 1305 - Documents comptables
(B-S) - Dépôt le 18/04/2025 - 1793 - 2001 B 40095 - 438 121 881 - @GIRS

CERTIFIÉ CONFORME
le 14/04/2025

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

8 AVR. 2025

Exercice ouvert le	01072023	et clos le	30062024	Régime simplifié d'imposition	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	X
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société:	Adresse du siège social:
Société @GIRS SARL	10 RUE ALBERT EINSTEIN
SIRET	13310 ST MARTIN DE CRAU
4 3 8 1 2 1 8 8 1 0 0 0 3 3	
Adresse du principal établissement:	Ancienne adresse en cas de changement:

REGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° identification de la société mère:

SIRET

B ACTIVITE

Activités exercées GESTION ADMINIS/COMMERCIAL INDEPENDANT Si vous avez changé d'activité, cochez la case

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable au taux normal	577 366	Déficit	
Bénéfice imposable à 15%	42 500	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %		
2 Plus-values	PV à long terme imposables à 15%		PV à long terme imposables à 19%	
	Autres PV imposables à 19%		PV à long terme imposables à 0%	
			PV exonérées (art. 238 quinquies)	
3 Abattements sur le bénéfice et exonérations	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A		Zone de restructuration de la défense art. 44 terdecies	
Entreprises nouvelles, art 44 sexies			Zone de revitalisation rurale, art. 44 quinquies	
Reprise d'entreprise en difficulté art 44 septies	Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies		Bassins d'emploi à redynamiser, art. 44 duodecies	
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies	Zones franches urbaines - Territoire entrepreneur, art 44 octies A		Autres dispositifs	
Société d'investissement immobilier cotée	Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies		Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %	
	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)			
4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer :	dans le secteur productif, art. 244 quater W			

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt

2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,50%

F CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITE (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33%

H COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI X NON Si oui, indication du logiciel utilisé CEGID

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:	Nom et adresse du conseil:
Tél:	Tél:
OGA/OMGA	Identité du déclarant:
Viseur conventionné	Date:
(Cocher la case correspondante)	Lieu: ST MARTIN DE CRAU
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur conventionné:	Qualité et nom du signataire:
N° d'agrément du CGA/OMGA/viseur conventionné	Signature
	PETER RALPH
Examen de conformité fiscale (ECF)	

IMPOT SUR LES SOCIETES

N° 2065 bis
2024

ANNEXE À LA DECLARATION N° 2065

I REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES									
Montant global brut des distributions (1)		payées par la société elle-même		a	300 000		payées par un établissement chargé du service des titres		b
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) (2)								c	
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées								d	
Montant des distributions								e	
autres que celles visées en (a),								f	
(b), (c) et (d) ci-dessus (3)								g	
								h	
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)								i	300 000
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI								j	
Montant des revenus répartis (5)								Total (a à h)	
								300 000	
J REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES									
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-3 à 6 ann. III au CGI) * SARL, tous les associés ; * SCA, associés gérants ; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités ; * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants		Pour les S.A.R.L.		Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1 à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.					
		Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées :					
				à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits.	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement.		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les		
1		2	3	4	Indemnités forfaitaires.	Rembours-ements.	Indemnités forfaitaires.	Rembours-ements.	
					5	6	7	8	
Cf état annexe									
K DIVERS									
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)									
* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
L CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION									
REMUNERATIONS									
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)									
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)									
MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A				0 %		15 %		19 %	
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice									
MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice									
MVLT réalisée au cours de l'exercice									
MVLT restant à reporter									
M CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BENEFICIAIRES DE DONS									
Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice									
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice									

30/06/2024

Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-3 à 6 ann. III au CGI) :

- SARL - tous les associés ;
- SCA - associés gérants ;
- SNC ou SCS - associés en nom ou commandités ;
- SEP et sté de copropriétaires de navires - associés, gérants ou coparticipants

Nombre
de parts
sociales
appartenant
à chaque
associé en
toute pro-
priété ou en
usufruit

Montant des sommes versées :

à titre de frais professionnels
autres que ceux visés dans les
colonnes 5 et 6.

Rembour-
sements.
§

Expert On Demand

Désignation de l'entreprise Société @GIRS SARL

du 01072023

Adresse 10 RUE ALBERT EINSTEIN 13310 ST MARTIN DE CRAU

au 30062024

A - FRAIS ALLOUÉS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX PERSONNES LES MIEUX RÉMUNÉRÉES :					v. notice 1				
NOM, PRÉNOM ET EMPLOI OCCUPÉ					ADRESSE COMPLETE				
1	PETRA RALPH GERANT				7 RUE CELESTINE GONON 13520 PARADOU				
2	SCHNEIDER LAURENT DIRECTEUR COMMERCIAL ET TECHNIQ				4 IMP DU PUISATIER 13310 ST MARTIN DE CRAU				
3									
4									
5									
6									
7									
8									
9									
10									
RÉMUNÉRATIONS DIRECTES OU INDIRECTES (dans l'ordre du tableau ci-dessus)					Frais de voyages et de déplacements (v. notice 6)	DÉPENSES ET CHARGES AFFÉRENTES		TOTAL DES COLONNES 5 à 8	
Montant des rémunérations de toute nature (v. notice 2)	Montant des indemnités et allocations diverses (v. notice 3)	Valeur des avantages en nature (v. notice 4)	Montant des remboursements de dépenses à caractère personnel (v. notice 5)	TOTAL DES COLONNES 1 à 4		aux véhicules et autres biens (v. notice 7)	aux immeubles non affectés à l'exploitation (v. notice 8)		
	1	2	3	4	5	6	7	8	9
1	92 942				92 942		24 601		117 543
2	137 896				137 896		18 545		156 441
3									
4									
5									
6									
7									
8									
9									
10									
**	230 838				230 838		43 146		273 984

** TOTAUX

B - AUTRES FRAIS	10
Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 73 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises)	
Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement	4 623
Total	4 623

C - ÉLÉMENTS DE RÉFÉRENCE (v. notice 11) :			
Total des dépenses		Bénéfices imposables 11	
- de l'exercice 2024 (total col.9 + total col.10) 11	278 607	- de l'exercice 2024 11	619 866
- de l'exercice précédent 11	310 796	- de l'exercice précédent 11	527 190
Nom et qualité du signataire PETRA RALPH		A ST MARTIN DE CRAU le _____	
		Signature,	

Les montants sont arrondis à l'unité la plus proche.

Désignation de l'entreprise : Société @GIRS SARL		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12	
Adresse de l'entreprise 10 RUE ALBERT EINSTEIN		13310 ST MARTIN DE CRAU	
Durée de l'exercice précédent* 12			
Numéro SIRET* 43812188100033		Néant ☐ *	
		Exercice N clos le 30062024	
		N-1 30062023	
		Brut 1	
		Amortissements, provisions 2	
		Net 3	
		Net 4	
Capital souscrit non appelé (I)		AA	
Frais d'établissement *		AB	
Frais de développement *		CX	
Concessions, brevets et droits similaires		AF	
Fonds commercial (1)		AH	
Autres immobilisations incorporelles		AJ	
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles		AL	
Terrains		AN	
Constructions		AP	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		AR	
Autres immobilisations corporelles		AT	
Immobilisations en cours		AV	
Avances et acomptes		AX	
Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence		CS	
Autres participations		CU	
Créances rattachées à des participations		BB	
Autres titres immobilisés		BD	
Prêts		BF	
Autres immobilisations financières*		BH	
TOTAL (II)		BJ	
Matières premières, approvisionnements		BL	
En cours de production de biens		BN	
En cours de production de services		BP	
Produits intermédiaires et finis		BR	
Marchandises		BT	
Avances et acomptes versés sur commandes		BV	
Clients et comptes rattachés (3)*		BX	
Autres créances (3)		BZ	
Capital souscrit et appelé, non versé		CB	
Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)		CD	
Disponibilités		CF	
Charges constatées d'avance (3)*		CH	
TOTAL (III)		CJ	
Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)		CW	
Primes de remboursement des obligations (V)		CM	
Ecart de conversion actif* (VI)		CN	
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	
Renvois : (1) Dont droit au bail		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes	
Clause de réserve de propriété *		Stocks :	
Immobilisations :		(3) Part à plus d'un an	
		Créances	

Désignation de l'entreprise : Société @GIRS SARL

Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

			Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 7 623...)	DA	7 623	7 623
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	763	763
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG		
	Report à nouveau	DH	858 896	684 632
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	493 490	474 265
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	1 360 772	1 167 282
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	72 871	62 781
	Dettes fiscales et sociales	DY	241 197	221 888
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA	1 684 474	1 602 278
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB		
	TOTAL (IV)	EC	1 998 543	1 886 947
	Ecarts de conversion passif *	ED		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	3 359 315	3 054 228
RENOIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	IB		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	IC		
		ID		
		IE		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	1 998 543	1 886 947
	(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : Société AGIRS SARI		Exercice N				Exercice (N-1)			
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB		FC			
	Production vendue	biens* services*	FD		FE		FF		
			FG	1 625 281	FH		FI	1 625 281	1 403 077
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	1 625 281	FK		FL	1 625 281	1 403 077	
	Production stockée*					FM			
	Production immobilisée*					FN			
	Subventions d'exploitation					FO			
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges* (9)					FP			
	Autres produits (1) (11)					FQ	(1)	4	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	1 625 281	1 403 081
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS			
	Variation de stock (marchandises)*					FT			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU			
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV			
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	376 818	314 181	
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	4 297	2 543	
	Salaires et traitements*					FY	503 525	451 749	
	Charges sociales (10)					FZ	136 291	122 372	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION Sur immo - dotations aux amortissements* dont fonds de commerce HS - dotations aux provisions					GA	11 948	10 503	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GB		
		Pour risques et charges : dotations aux provisions					GC		
							GD		
	Autres charges (12)					GE	137	1	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	1 033 015	901 350
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	592 266	501 731
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*	(III)				GH			
	Perte supportée ou bénéfice transféré*	(IV)				GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ			
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK			
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	50 142	100 141	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM			
	Différences positives de change					GN			
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO			
	Total des produits financiers (V)					GP	50 142	100 141	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ			
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR			
	Différences négatives de change					GS			
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT			
	Total des charges financières (VI)					GU			
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	50 142	100 141	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	642 407	601 873	

Désignation de l'entreprise : Société @GIRS SARL

Néant ☐ *

										Exercice N		Exercice N-1		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion									HA				
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *									HB				
	Reprises sur provisions et transferts de charges									HC				
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)									HD				
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)									HE		60		
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *									HF				
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions									HG				
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)									HH		60		
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)										HI		(60)		
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise									(IX)	IJJ				
Impôts sur les bénéfices *									(X)	HK	148 917	127 548		
TOTAL DES PRODUITS (II + III + V + VII)										IHL	1 675 422	1 503 222		
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)										HM	1 181 932	1 028 958		
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)										HN	493 490	474 265		
RENOIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme								HO				
	(2)	Dont {	produits de locations immobilières							HY				
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)							IG				
	(3)	Dont {	- Crédit bail mobilier *							HP				
			- Crédit bail immobilier							HQ				
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)								IH				
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées								IJ				
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées								IK				
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)								HX				
	(6ter)	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)								RC				
		Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)								RD				
	(9)	Dont transferts de charges								A1				
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)							(dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS)	A5	A2			
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)								A3				
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)								A4				
	(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles :		facultatives	A6		obligatoires	A9						
		Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite			A8		dont cotisations Madelin	A7						
	(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)									Exercice N			
											Charges exceptionnelles		Produits exceptionnels	
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :									Exercice N				
										Charges antérieures		Produits antérieurs		

Désignation de l'entreprise : Société @GIRS SARL										Néant		*
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations				
								Concédées à une réévaluation pratique au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I	CZ		D8		D9		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II	KD	12 790	KE		KF	35 940	
CORPORELLES	Terrains					KG	26 191	KH		KI		
	Constructions	Sur sol propre	[Dont Composants]	L9		KJ		KK		KL		
		Sur sol d'autrui	[Dont Composants]	M1		KM		KN		KO		
		Installations générales, agencements et aménagements des constructions *	[Dont Composants]	M2		KP	5 591	KQ		KR		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels				[Dont Composants]	M3		KS		KU		
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements aménagements divers *				KV	10 799	KW		KX	7 829	
		Matériel de transport *				KY	19 443	KZ		LA		
		Matériel de bureau et mobilier informatique				LB	25 124	LC		LD	1 041	
		Emballages récupérables et divers *				LE		LF		LG		
	Immobilisations corporelles en cours				LH		LI		LJ			
	Avances et acomptes				LK		LL		LM			
	TOTAL III				LN	87 148	LO		LP	8 869		
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence				8G		8M		8T		
		Autres participations				8U	14 000	8V		8W		
Autres titres immobilisés				1P		1R		1S				
Prêts et autres immobilisations financières				1T		1U		1V				
TOTAL IV				LQ	14 000	LR		LS				
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				ØG	113 938	ØH		ØJ	44 809			
CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence				
				par virement de poste à poste				Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice				
				à poste								
INCORP.	Frais d'établissement et de développement		TOTAL I	IN		CØ		DØ				
	Autres postes d'immobilisations incorporelles		TOTAL II	IO		LV		IW	48 730			
CORPORELLES	Terrains			IP		LX		LY	26 191			
	Constructions	Sur sol propre		IQ		MA		MB				
		Sur sol d'autrui		IR		MD		ME				
		Inst. gales, agents et am. des constructions		IS		MG		MH	5 591			
	Installations techniques, matériel et outillage industriels			IT		MJ		MK				
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agents, aménagements divers		IU		MM		MN	18 627			
		Matériel de transport		IV		MP		MQ	19 443			
		Matériel de bureau et mobilier informatique, mobilier		IW		MS	856	MT	25 309			
		Emballages récupérables et divers *		IX		MV		MW				
	Immobilisations corporelles en cours			MY		MZ		NA				
	Avances et acomptes			NC		ND		NE				
	TOTAL III			IY		NG	856	NH	95 161			
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence			IZ		ØU		M7			
		Autres participations			IØ		ØX		ØY	14 000		
Autres titres immobilisés			II		2B		2C					
Prêts et autres immobilisations financières			I2		2E		2F					
TOTAL IV			I3		NJ		NK	14 000				
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			I4		ØK	856	ØL	157 891				

Exercice N, clos le : 3 0 0 6 2 0 2 4

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : Société @GIRS SARL

Néant ☒

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col.2) - col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)	
			Montant des suppléments d'amortissement (2)	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3)		
	1	2	3	4	5	6
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées, cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n°2051) à la ligne «Provisions réglementées».

CADRE B

DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE

2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE

3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : Société @GIRS SARL

Néant ☐

CADRE A SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF)*

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements affectés aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement		CY		EL		EM		EN	
Fonds commercial		RE		RF		RI		RJ	
Autres immobilisations incorporelles		PE	12 249	PF	2 471	PG		PH	14 720
TOTAL I		RK	12 249	RM	2 471	RN		RO	14 720
Terrains		PI	10 476	PJ	1 646	PK		PL	12 122
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions	PV	1 781	PW	297	PX		PY	2 078
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	PZ		QA		QB		QC	
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD	4 884	QE	1 338	QF		QG	6 222
	Matériel de transport	QH	9 183	QI	3 889	QJ		QK	13 072
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	19 872	QM	2 307	QN	856	QO	21 323
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
	TOTAL II	QU	46 196	QV	9 477	QW	856	QX	54 817
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II)	QN	58 445	QP	11 948	QQ	856	QR	69 537

CADRE B VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables		DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel	
Frais d'établissements	M9		N1	N2	N3	N4	N5	N6
Fonds commercial	RP		RQ	RR	RS	RT	RU	RV
Autres immob. incorporelles	N7		N8	P6	P7	P8	P9	Q1
TOTAL I	RW		RX	RY	RZ	SB	SC	SD
Terrains	Q2		Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R5	R6
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3	S4
	Inst. générales, agencements et aménagements des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2
Inst. techniques, mat. et outillage	T3		T4	T5	T6	T7	T8	T9
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4	V5
	Mat. bureau et inform., mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2	W3
	Emballages récupérables et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1
TOTAL II	X2		X3	X4	X5	X6	X7	X8
Frais d'acquisition de titres de participations	NL				NM			NO
TOTAL III								
Total général (I+II+III)	NP		NQ	NR	NS	NT	NU	NV
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)	NW				NY			
Total général non ventilé (NS + NT + NU)							NZ	
Total général non ventilé (NW - NY)								

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à évaluer						Z9		Z8	
Primes de remboursement des obligations						SP		SR	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

En Euros.

Expert On Demand

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Capital Qualité

Désignation de l'entreprise : Société @GIRS SARL

Néant ☐ *

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice
		1	2		3		4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA		TB		TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II)*	3U	TD		TE		TF
	Provisions pour hausse des prix (1)*	3V	TG		TH		TI
	Amortissements dérogatoires	3X	TM		TN		TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4		D5		D6
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK		IL		IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP		TQ		TR
	TOTAL I	3Z	TS		TT		TU
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B		4C		4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F		4G		4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K		4L		4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P		4R		4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U		4V		4W
	Provisions pour pensions et obliga- tions similaires	4X	4Y		4Z		5A
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C		5D		5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H		5J		5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP		EQ		ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S		5T		5U
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W		5X		5Y
	TOTAL II	5Z	TV		TW		TX
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A	6B	6C		6D
		- corporelles	6E	6F	6G		6H
		- titres mis en équivalence	O2	O3	O4		O5
		- titres de participation	9U	9V	9W		9X
		- autres immobilisa- tions financières(1)*	O6	O7	O8		O9
	Sur stocks et en cours	6N	6P		6R		6S
	Sur comptes clients	6T	22 675	6U	6V		6W
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X		6Y	6Z		7A
	TOTAL III	7B	22 675	TY	TZ		UA
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	22 675	UB	UC		UD
Dont dotations et reprises		- d'exploitation	UE		UF		
		- financières	UG		UH		
		- exceptionnelles	UJ		UK		

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.

10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au C.G.I.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : <u>Société @GIRS SARL</u>				Néant ☐ *				
CADRE A			ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'un an 3	
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations		UL		UM		UN	
	Prêts (1) (2)		UP		UR		US	
	Autres immobilisations financières		UT		UV		UW	
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		VA	27 119		27 119		
	Autres créances clients		UX	455 508		455 508		
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dépréciation antérieurement constituée * <u>UO</u>)		ZI					
	Personnel et comptes rattachés		UY					
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ					
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM					
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	12 449		12 449		
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN					
		Divers	VP	2 062		2 062		
	Groupe et associés (2)		VC	5 376		5 376		
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR	102 307		102 307		
	Charges constatées d'avance		VS	2 020		2 020		
	TOTAUX			VT	606 841	VU	606 841	VV
	RENOIS	(1)	Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD				
		- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE					
(2)		Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF					
CADRE B			ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	A plus de 5 ans 4
Emprunts obligataires convertibles (1)			7Y					
Autres emprunts obligataires (1)			7Z					
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG					
	à plus de 1 an à l'origine		VH					
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)			8A					
Fournisseurs et comptes rattachés			8B	72 871		72 871		
Personnel et comptes rattachés			8C	28 594		28 594		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			8D	79 000		79 000		
Etat et autres	Impôts sur les bénéfices		8E	21 369		21 369		
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	95 052		95 052		
collectivités publiques	Obligations cautionnées		VX					
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	17 182		17 182		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			8J					
Groupe et associés (2)			VI					
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)			8K	1 684 474		1 684 474		
Dettes représentatives de titres empruntés ou remis en garantie *			ZZ					
Produits constatés d'avance			8L					
TOTAUX			VY	1 998 543	VZ	1 998 543		
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques	VL		
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK		* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : Société @GIRS SARL		Néant ☐ *		Exercice N, clos le : 3 0 0 6 2 0 2 4		
I. RÉINTEGRATIONS				BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE		
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant (entreprises IR) ou des associés de sociétés			WA	493 490	
	Avantages personnels non déductibles * (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)			WD		
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)			WF	20 546	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option			RA		
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)			WI		
	Amendes et pénalités			WJ		
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*					
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)				150 717	
	Quote-part			WL		
	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI			L7		
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme					
	- imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12,8 % pour les entreprises à l'IR)					
	- imposées au taux de 0 %					
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *					
Ecarts de valeurs liquidatives sur OPC * (entreprises à l'IS)						
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé			DONT *			
Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du C.G.I.)			SU			
Zones d'entreprises * (activité exonérée)			SW			
Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro			M8		3 000	
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage						
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage						
			TOTAL I	WR	669 166	
II. DÉDUCTIONS				PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE		
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E *						
Prov. et charges à payer non déduc., antér. taxées et réinté. ds les résultats comptables de l'exerc. (cf. tableau 2058-B, cadre III)						
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme					
	- imposées au taux de 15 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'IR)					
	- imposées aux taux de 0 % (8% pour les exercices ouverts avant le 01 01 2007)					
	- imposées aux taux de 19 %					
	- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures					
	- imputées sur les déficits antérieurs					
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %					
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*						
Régime des sociétés mères et des filiales *			(Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participations	2A	2 500	
Produit net des actions et parts d'intérêts :						
Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)						
Mesures d'incitation	Dédution autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*					
	Majoration d'amortissement *					
	Entreprises nouvelles (reprise d'entreprises en difficultés 44 septies)			K9		
	Entreprises nouvelles 44 sexies			L2		
	Sociétés d'investissements immobiliers cotées (art. 208C)			K3		
	Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)			IF		
	Zone de développement prioritaire (art. 44 Septdécies)			PB		
Jeunes entreprises innovantes (art. 44 sexies A)			L5			
Zone de restructuration de la défense (art. 44 terdécies)			PA			
Z. franche d'activité NG (art. 44 quaterdécies)			XC			
Z. de revitalisation rurale (art. 44 quindécies)			PC			
Ecarts de valeurs liquidatives sur OPC * (entreprises à l'IS)						
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé (EXT 2)			Dont déduction exceptionnelle (art. 39 décies)	X9		
Créance dégagée par le report en arrière du déficit			ZI		1 800	
Dédution des produits affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage						
			TOTAL II	XH	49 300	
III. RÉSULTAT FISCAL						
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables			bénéfice (I moins II)	XI	619 866	
			déficit (II moins I)			
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*			ZL			
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*						
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)			XN		619 866	

ANNEXE DÉCLARATION 2058-A

Désignation de l'entreprise :

Société @GIRS SARL

30/06/2024

[illegible]

Désignation de l'entreprise : Société @GIRS SARL		Néant ☐ *	
I. SUIVI DES DÉFICITS			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		K4	
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)		K4bis	
Nombre d'opérations sur l'exercice		K4ter	
Déficits imputés (total des lignes XB et XL du tableau 2058-A)		K5	
Déficits reportables (différence K4 + K4bis - K5)		K6	
Déficits de l'exercice (Tableau 2058A, ligne XO)		YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)		YK	
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS A PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis AL. 1er du CGI, dotations de l'exercice		ZT	40 555
III. PROVISIONS ET CHARGES A PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT			
(à détailler, sur feuillet séparé)		Dotations de l'exercice	
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis AL. 2 du CGI *		ZV	ZW
Provisions pour risques et charges *			
		8X	8Y
		8Z	9A
		9B	9C
Provisions pour dépréciation *			
		9D	9E
		9F	9G
		9H	9J
Charges à payer			
		9K	9L
		9M	9N
		9P	9R
		9S	9T
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)		YN	YO
à reporter au tableau 2058-A :		↓ ligne W1	↓ ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)				
Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1			

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

11

TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

Désignation de l'entreprise : <u>Société @GIRS SARL</u>										Néant ☐ *			
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	OC	684 632	AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	- Réserves légales	ZB						
					- Autres réserves	ZD							
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	OD	474 265		Dividendes	ZE	300 000						
	Prélèvements sur les réserves	OE			Autres répartitions	ZF							
	TOTAL I	OF	1 158 896		Report à nouveau	ZG	858 896						
					(NB : le total I doit nécessairement être égal au total II)		TOTAL II	ZH	1 158 896				
RENSEIGNEMENTS DIVERS										Exercice N :		Exercice N-1 :	
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail)	J7			YQ								
	- Engagements de crédit-bail immobilier				YR								
	- Effets portés à l'escompte et non échus				YS								
DETAIL DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNNES	- Sous-traitance				YT								
	- Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)	J8			XQ	67 976	62 126						
	- Personnel extérieur à l'entreprise				YU								
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)				SS	2 838	4 872						
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages				YV	234 758	183 418						
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)	ES			ST	71 245	63 764						
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052				ZJ	376 818	314 181						
IMPÔTS ET TAXES	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE				YW	1 061	881						
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés	ZS			9Z	3 236	1 663						
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052				YX	4 297	2 543						
TVA	- Montant de la T.V.A. collectée (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)				YY	319 288	275 076						
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations				YZ	59 279	48 733						
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS de 2023)*				OB	295 203							
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *				OS								
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *				ZK		%						
	- Numéro de centre de gestion agréé *	XP											
					- Filiales et participations : (Liste au 2059-G prévu par art.38 II de l'ann. III au C.G.I.)		Si oui cocher 1 Sinon 0	ZR	0				
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice				RG								
	- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI				RH								
RÉGIME DE GROUPE*	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.	JA		Plus-values à 15 %	JK		Plus-values à 0 %	JL					
				Plus-values à 19 %	JM		Imputations	JC					
	Groupe : résultat d'ensemble.	JD		Plus-values à 15 %	JN		Plus-values à 0 %	JO					
				Plus-values à 19 %	JP		Imputations	JF					
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale.	JH		N° SIRET de la société mère du groupe	JJ								

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice 2058-NOT pour le régime de groupe).

Désignation de l'entreprise : Société @GIRS SARL

Néant ☐ *

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

Nature et date d'acquisition des éléments cédés *		Valeur d'origine *	Valeur nette réévaluée *	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements *	Valeur résiduelle
(1)		(2)	(3)	(4)	(5)	(6)
1 - Immobilisations *	1	MAT INFORMATIQUE	856	856		
	2					
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES							
Prix de vente ⑦		Montant global de la plus-value ou de la moins-value ⑧	Court terme ⑨	Long terme ⑩			Plus-values taxables à 19 % (1) ⑪
				19 %	15 % ou 12.8 %	0 %	
I - Immobilisations *	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déducti- bles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effective- ment utilisée	+				
	17	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins- values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	19	Divers (détail à donner sur une note annexe)*					
CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne ⑨)			(A)	(B) (ventilation par taux)		(C)	
CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne ⑩)							
CADRE C : autres plus-value taxable à 19 % ⑪)							

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGL

Néant ☒ *

(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

B PLUS-VALUES REINTEGREES DANS LES RESULTATS DES SOCIETES BENEFICIAIRES DES APPORTS
 Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.

Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : Société @GIRS SARL

Néant ☒

- ① Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés
② Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15% ① ou 12,8 % ②	
Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis du CGI) ①*	
Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a sexies-0 du CGI) ①*	

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine	Moins-values à 12,8 %	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 %	Solde des moins-values à 12,8 %
①	②	③	④
Moins-values nettes N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1		
	N-2		
	N-3		
	N-4		
	N-5		
	N-6		
	N-7		
	N-8		
	N-9		
	N-10		

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *

Origine	Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col. 7 = 2+3+4-5-6
	À 19 % ou 15 %	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice		À 15 % ou 19 %		
①	②	③		④	⑤	⑥
Moins-values nettes N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1					
	N-2					
	N-3					
	N-4					
	N-5					
	N-6					
	N-7					
	N-8					
	N-9					
	N-10					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DECLARANT

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : Société @GIRS SARL

Néant ☒ *

I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N

		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés { - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					

II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS * (5e, 6e, 7e alinéas de l'art. 39-1-5e du CGI)

montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : Société @GIRS SARL		Néant ☐	
Exercice ouvert le : 01/07/2023		et clos le : 30/06/2024	
Durée en nombre de mois		1	2
DECLARATION DES EFFECTIFS			
Effectif moyen du personnel * :	YP	5	
dont apprentis	YF		
dont handicapés	YG		
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL		
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE			
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA	1 625 281	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées	OK		
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	OL		
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	OT		
TOTAL 1	OX	1 625 281	
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OH	(1)	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE		
Subventions d'exploitation reçues	OF		
Variation positive des stocks	OD		
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI		
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT		
TOTAL 2	OM	(1)	
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)			
Achats	ON	6 993	
Variation négative des stocks	OQ		
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	OR	303 096	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS	20 674	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ		
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OW	137	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU		
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9		
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	OY		
TOTAL 3	OJ	330 900	
IV- Valeur ajoutée produite			
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)	OG	1 294 381	
V- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF).	SA	1 294 381	
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330 CVAE			
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case	EV	x	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)	GX	1 625 281	Effectifs au sens de la CVAE *
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	HX		
Période de référence	GY	01/01/2023	GZ
Date de cessation	HR	31/12/2023	

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférentes à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD // Répartition des salaires et dans la notice n° 2033-NOI-SD // Cotisation foncière des entreprises - qualification des effectifs

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)



(1)

N° de dépôt

Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE	3 0 0 6 2 0 2 4	N° SIRET	4 3 8 1 2 1 8 8 1 0 0 0 3 3
DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE	Société @GIRS SARL		
ADRESSE (voie)	10 RUE ALBERT EINSTEIN		
CODE POSTAL	13310	VILLE	ST MARTIN DE CRAU
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	P1	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P3
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	P2	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P4 100

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :			
Forme juridique	Dénomination		
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	Nb de parts ou actions	
Adresse :	N°	Voie	
	Code postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination		
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	Nb de parts ou actions	
Adresse :	N°	Voie	
	Code postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination		
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	Nb de parts ou actions	
Adresse :	N°	Voie	
	Code postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination		
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	Nb de parts ou actions	
Adresse :	N°	Voie	
	Code postal	Commune	Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :			
Titre (2)	M	Nom de famille	PETRA RALPH
		Prénom(s)	
Nom d'usage		% de détention	58.00
Nb de parts ou actions			58
Naissance :	Date	N° Département	Commune
			Pays
Adresse :	N°	Voie	RUE CELESTINE GONON
	Code postal	Commune	PARADOU
		Pays	
Titre (2)	M	Nom de famille	SCHNEIDER
		Prénom(s)	LAURENT
Nom d'usage		% de détention	30.00
Nb de parts ou actions			30
Naissance :	Date	N° Département	Commune
			Pays
Adresse :	N°	Voie	IMP DU PUISATIER
	Code postal	Commune	ST MARTIN DE CRAU
		Pays	

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.
(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame, MLE pour Mademoiselle.
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032.

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

N° de dépôt



(1)

Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE

3 0 0 6 2 0 2 4

N° SIRET

4 3 8 1 2 1 8 8 1 0 0 0 3 3

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

Société @GIRS SARL

ADRESSE (voie)

10 RUE ALBERT EINSTEIN

CODE POSTAL

13310

VILLE

ST MARTIN DE CRAU

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise

P1

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P3

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise

P2

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P4

100

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2)

Mlle

Nom de famille

DERVISO

Prénom(s)

STEPHANIE

Nom d'usage

% de détention

10.00

Nb de parts ou actions

10

Naissance :

Date

N° Département

Commune

Pays

Adresse :

N°

13

Voie

RUE LOUIS BRAILLE

Code postal

13200

Commune

ARLES

Pays

Titre (2)

Nom de famille

Prénom(s)

Nom d'usage

% de détention

Nb de parts ou actions

Naissance :

Date

N° Département

Commune

Pays

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame, MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032.

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

(1)

Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE

3 0 0 6 2 0 2 4

N° SIRET

4 3 8 1 2 1 8 8 1 0 0 0 3 3

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

Société @GIRS SARL

ADRESSE (voie)

10 RUE ALBERT EINSTEIN

CODE POSTAL

13310

VILLE

ST MARTIN DE CRAU

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

P5

1

Forme juridique

SARL

Dénomination

AGIRS SI

N° SIREN (si société établie en France)

5 0 7 4 1 4 2 6 6

% de détention

100.00

Adresse :

N°

10

Voie

RUE ALBERT EINSTEIN

Code postal

13310

Commune

ST MARTIN DE CRAU

Pays

FRANCE

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

14/04/2025
CERTIFIÉ CONFORME
Le Gérant

@GIRS
Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 7623 euros
Siège social : 10 rue Albert Einstein
13310 ST MARTIN DE CRAU

R.C.S. 438 121 881



**PROCES-VERBAL DE LA REUNION DE
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 27 DECEMBRE 2024**

L'an 2024

Le 27 décembre à 11 heures

Au siège social, à St Martin de Crau

Les associés de la Société à Responsabilité Limitée @GIRS au capital de 7623 euros, divisé en 100 parts sociales de 76.23 euros chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire sur convocation de la Gérance.

SONT PRESENTS

. Monsieur Pétra Ralph
Propriétaire de cinquante-huit
parts sociales, ci58 parts

. Monsieur SCHNEIDER Laurent
Propriétaire de trente
parts sociales
ci.....30 parts

. Madame Derviso Stéphanie
Propriétaire de 10
parts sociales, ci10 parts

. Madame BOMPIERRE Nelly
Propriétaire de 2
parts sociales ci 2 parts

TOTAL.....100 parts

Tous les associés étant présents ou représentés, l'Assemblée peut valablement délibérer et, en conséquence, est déclarée régulièrement constituée.

Monsieur Pétra, préside la réunion en sa qualité de gérant.

Le Président rappelle que les associés sont réunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Handwritten signatures and initials at the bottom right of the page.

- Rapport de gestion de la Gérance sur l'activité de la Société, et sur les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2024.

- Approbation desdits comptes et conventions ; quitus à la Gérance.

- Affectation des résultats.

- Distribution de dividende.

- Rémunération de la Gérance.

Il dépose devant l'Assemblée et met à la disposition de ses membres :

- Une copie de la lettre de convocation des associés.

- L'inventaire et les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) arrêtés au 30 juin 2023.

- Le rapport de gestion de la Gérance.

- Le texte des résolutions proposées à l'Assemblée.

Il précise que tous les documents prescrits par l'article 36 du décret du 23 mars 1967, ont été adressés aux associés et tenus à leur disposition au siège social dans les délais prévus par ledit article.

L'Assemblée sur sa demande, lui donne acte de ses déclarations et reconnaît la validité de la convocation.

Lecture est ensuite donnée du rapport de gestion de la Gérance.

Enfin, il déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant plus la parole, le Président met aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION

La collectivité des associés, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion de la Gérance relatif à l'exercice clos le 30 juin 2024, approuve les comptes de cet exercice, tels qu'ils ont été présentés, lesdits comptes se soldant par un bénéfice net comptable de 494 490.30 euros. Elle approuve également les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ce rapport.

En conséquence, elle donne à la Gérance quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.



DEUXIEME RESOLUTION

La collectivité des associés décide d'affecter comme suit le résultat de l'exercice :

- Bénéfice de l'exercice.....	494 490.30 €
- Dividende.....	300 000.00 €
- Report à nouveau.....	194 490.30 €
- Total	494 490.30 €

Le bénéfice de l'exercice est affecté pour 300 000.00 € aux dividendes et 194 490.30 € au report à nouveau.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

La collectivité des associés décide la distribution de la somme de 300 000.00€ prélevé sur les dividendes.

Chaque associé recevant un dividende conformément au Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 15 novembre 2022 modifiant les Statuts.

Sur le plan fiscal, conformément aux dispositions en vigueur ce dividende pourra subir une flat tax libératoire ou ouvrir droit, au profit des associés personnes physiques, à un abattement de 40%.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

La collectivité des associés décide de renouveler la rémunération au titre de son mandat social au minimum à 5000.00 euros par mois et au maximum à 10000.00 euros net par mois.

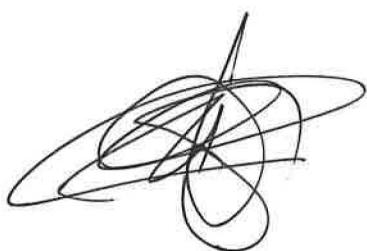
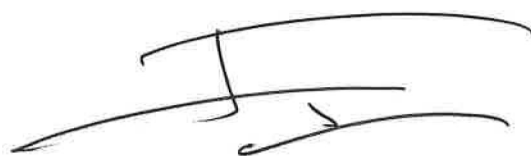
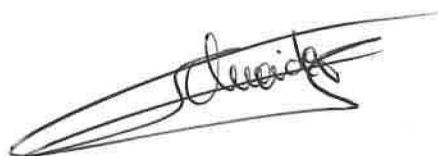


Monsieur Pétra pourra prétendre, sur présentation des justificatifs, au remboursement ou prise en charge des frais exposés dans le cadre de l'accomplissement de son mandat.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 12 heures.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, lequel a été signé par tous les associés présents ou par leurs mandataires, après lecture.

A complex, circular handwritten signature in black ink.A handwritten signature in black ink, appearing to be "J. Pélissier".A stylized handwritten signature in black ink, consisting of several horizontal and vertical strokes.A handwritten signature in black ink, appearing to be "J. Pélissier", written in a cursive style.